

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20230406_11 du 6 avril 2023

Direction des Finances

L'an deux mille vingt trois, le six avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 31 mars 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Solange MARTELLACCI.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 7

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Michel BAARSCH - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Clément DELORME
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN
Cédric BARBIERO pouvoir à Tassadit BELLABAS
Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Patricia DAUVERGNE
Anne PASTUREL pouvoir à Louis PROTON
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clotilde POUZERGUE
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Philippe SOUCHON

ABSENT(ES) :

Anne-France ARGANS

Objet : Travaux d'aménagement du cheminement piétons et cyclistes sur le parking de la Camille et demande de subvention

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales, autorisant les communes à percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la Région et du Département, ainsi que des Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Monsieur l'adjoint expose ce qui suit :

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 29/03/2023

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'arrivée du Métro B, Place Anatole France, la Rue de la Camille, constitue un axe connexe permettant de relier des équipements collectifs et zones résidentielles à la future station de Métro « Oullins centre ».

Ainsi, parallèlement aux aménagements commandités par la Métropole sur la Place Anatole France, la rue Voltaire et les passages de la Ville et Pierre Joseph Martin, la Ville d'Oullins a entrepris une mission de maîtrise d'œuvre paysagère, suivi de travaux, permettant de créer un cheminement piétonnier et cycliste sur le parking de la Camille et le passage des Vignes.

Ce projet verra la création de 900 m² d'espaces verts, de la plantation de 29 arbres et grandes cépées, de la suppression de 500 m² de parking au profit d'espaces verts avec pour objectif notamment une meilleure gestion des eaux pluviales par effet de désimperméabilisation des sols afin de limiter les inondations lors de gros événements pluvio-orageux.

Le chiffrage des études et travaux donne les estimations suivantes :

- Montant HT études : 20 100€
- Montant TTC études : 24 120€

- Montant HT travaux : 110 000€
- Montant TTC travaux : 132 000€

- Montant prévisionnel global TTC : 156 120€

La notification des marchés publics de travaux serait effectuée en mai 2023 pour un démarrage de ces derniers au mois de juin et une fin programmée dans le courant du troisième trimestre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS

APPROUVE le lancement des travaux d'aménagement du cheminement piétons et cyclistes sur le parking de la Camille et le passage des Vignes pour un montant total de 156 120€ TTC.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif d'Aide aux Communes 2023 et de tout autre dispositif de financements auxquels cette opération serait éligible.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 069-216901496-20230406-20230406_11-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt trois, le six avril
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance
Solange MARTELLACCI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).